

COMMISSION LAURENT : ENSEMBLE... PAS À PAS... PRENDRE SOIN DE LA VIE.

Par **Manon Pagette** | DIRECTRICE DE CIBLE FAMILLE BRANDON



Au printemps 2019, le gouvernement du Québec mettait en place la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Présidée par madame Régine Laurent, cette Commission vise à entreprendre une réflexion qui porte non seulement sur les services de protection de la jeunesse, mais également sur la loi qui l'encadre, sur le rôle des tribunaux, des services sociaux et des autres acteurs concernés. Le rapport et ses recommandations sont attendus au printemps 2021.. Afin de témoigner de notre démarche d'action communautaire en prévention de la violence envers les enfants, initiée en 1999 en réponse à des situations alarmantes de violence et d'agressions sexuelles envers les enfants de notre territoire, nous avons déposé, en décembre 2019, notre mémoire à la Commission.

Depuis plusieurs années, Cible Famille Brandon est confronté à la réalité de l'abus et de la négligence envers les enfants en raison de sa mission, de sa localisation et de l'ampleur de ce problème dans la communauté. On y constate plusieurs facteurs de vulnérabilité en lien avec la notion de « parents construits », à savoir, le faible taux de scolarisation, la pauvreté, la consommation, l'abus et la négligence des grands-parents à parents, le réseau de la famille qui est aussi souvent dans la même situation.

Afin de faire de notre milieu **une communauté bienveillante engagée dans la protection et la sécurité des enfants**, nous avons mis en place le Comité Défi Enfant. Initié en 1999, le Comité compte aujourd'hui 21 organismes partenaires, locaux et régionaux, en provenance des milieux communautaire, scolaire, public

et institutionnel. Cela représente plus d'une trentaine d'intervenants travaillant tous avec le même objectif : la prévention des abus, de la négligence et de toute forme de violence envers les enfants et les adolescents.

Dans la pratique, la mobilisation des partenaires permet, entre autres, de connaître les ressources du milieu, de créer des liens avec les autres partenaires et de donner accès, aux différents intervenants, à des conseils et du soutien de pairs spécialisés lors de situations complexes. Elle permet également de mettre en commun rapidement les ressources de toute une communauté lors de situations d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate, concertée et cohérente, en vue d'assurer la sécurité des enfants et des adolescents. Au cours des rencontres, les membres du Comité partagent sur les enjeux qu'ils observent dans le milieu, les forces et les acquis, de même que les obstacles et les défis et, à partir de ces observations, un plan d'action est élaboré. À la fin de l'année, une évaluation rigoureuse est faite de nos actions afin d'orienter la prochaine année... et ainsi de suite depuis 20 ans.

Comme organisme, nous avons osé parler d'un sujet extrêmement tabou et qui suscite toutes sortes de réactions. Comment croire qu'une personne que nous connaissons de près ou de loin puisse agresser un enfant ? Le doute, parfois le déni, trop souvent le silence et l'impuissance qui en découlent s'installent devant l'inacceptable.

Puis avec l'arrivée des nouvelles technologies, la problématique est devenue de plus en plus complexe, particulièrement en ce qui concerne l'agression

sexuelle. Internet, les réseaux sociaux, le téléphone intelligent, les nombreuses applications font en sorte que la réalité de l'agression sexuelle sous toutes ses formes a été largement modifiée : leurre d'enfant, exploitation sexuelle, pornographie juvénile, intimidation...

Au cours de toutes ces années, différentes actions ont été réalisées, dont des campagnes de sensibilisation, des tournées des villages et des groupes, l'implantation de l'organisme régional Enfance Libre Lanaudière, des publi-postages, des pièces de théâtre d'intervention, des ateliers de réflexion dans les écoles sur les droits, mais aussi les responsabilités des enfants, des formations pour les parents et d'autres pour les intervenants, ainsi que l'élaboration d'un Guide d'implantation d'une politique de prévention et d'un protocole d'intervention en matière d'agression sexuelle et de toute forme de violence envers les enfants. Afin de répondre aux nombreuses demandes d'organismes extérieurs à Brandon, nous avons aussi rédigé un répertoire de tous ces outils, disponible sur notre site Internet, afin d'inspirer d'autres milieux dans d'autres régions du Québec.

Cible Famille Brandon, comme l'ensemble des organismes communautaires Famille (OCF), est interpellé par les différents acteurs du milieu lors de la mise en place d'espaces de mobilisation locale visant les familles en situation de vulnérabilité. Principal acteur communautaire ayant comme mission de travailler au niveau du soutien au rôle parental, nous sommes reconnus comme étant des acteurs incontournables dans la communauté pour le développement d'activités, l'apport d'expertise et pour assurer la pérennité des actions auprès des clientèles ciblées.

Nos activités se situant de façon transversale, de la période de la maternité jusqu'aux actions intergénérationnelles, nous sommes souvent le principal point de repère des équipes de professionnels travaillant pour ces instances, surtout en ce qui concerne la connaissance du territoire, des problématiques des familles et des liens développés avec ces dernières. Nous sommes souvent les bras sur le terrain pouvant assurer la réalisation de projets et d'interventions pour les familles.

Aussi nous sommes convaincus que c'est en mettant l'enfant au cœur de nos préoccupations, que nous pouvons ENSEMBLE développer un réseau d'adultes de confiance capables de l'écouter, de l'entendre, de l'accompagner, de lui laisser la parole et d'être sa voix quand ses droits sont bafoués et qu'il a besoin de nous.

SOMMAIRE DE NOS RECOMMANDATIONS :

1. Que le gouvernement du Québec accorde une place significative à la PRÉVENTION de la violence envers les enfants. Que la volonté politique se traduise, entre autres, par du financement récurrent pour les programmes et les plans d'action existants.

Les conséquences à vie pour les enfants victimes de maltraitance ainsi que les coûts que cela entraînent, de même que les effets directs de la prévention ne sont plus à prouver. Non seulement elle permet d'agir en amont des problèmes diminuant ainsi « l'hémorragie », elle peut ratisser beaucoup plus large comme nous l'avons démontré par notre approche.

2. Instaurer des changements de pratiques et des mécanismes de communication ouverts entre la DPJ et les partenaires directement impliqués auprès d'un enfant et de sa famille. Le milieu institutionnel, et la DPJ en particulier, devrait être en mesure de considérer le rôle des organismes qui accueillent les enfants et les familles et le lien privilégié qu'ils ont développé avec des personnes de leur milieu. Que ce soit une intervenante de la Maison de la famille, une éducatrice de l'école, le lien de confiance déjà établi représente



un acquis énorme sur le plan clinique et sur le suivi tant pour l'enfant que pour les parents. Si nous voulons véritablement miser sur la responsabilisation collective des communautés comme réseau de protection et de bienveillance envers les enfants, nous ne pouvons plus ignorer cela et devons considérer les milieux de vie des familles comme des partenaires significatifs.

3. Que le gouvernement légifère pour que tous les milieux de vie des enfants se dotent d'une politique de prévention et d'un protocole d'intervention en matière d'agression sexuelle et toute autre forme de violence envers les enfants. Les milieux de vie où les enfants passent le plus de temps sont les services de garde et les écoles. Ce sont eux qui prennent le relais des parents, les enfants leur étant confiés souvent dès leur plus jeune âge. Les enfants fréquentent également les différents services de loisirs de leur municipalité, des organismes communautaires, de même que diverses associations culturelles, sportives et autres.

4. Mener une vaste campagne de prévention à plusieurs volets. Sensibiliser, informer, responsabiliser et mobiliser la population aux enjeux en cause pour assurer la protection des enfants et des jeunes. La problématique de l'agression sexuelle, de la violence et de

la négligence envers les enfants a pris une telle proportion au Québec qu'elle devient un grave problème de santé publique et le gouvernement du Québec doit s'y attaquer sur plusieurs fronts. Nous sommes à même de constater la pertinence et la qualité de plusieurs campagnes de prévention du gouvernement du Québec. Alors pourquoi tarder à ce point en regard de la protection des enfants ?

5. Que le Québec légifère et interdise le recours aux châtiments corporels et aux punitions excessives envers les enfants. Aucun enfant ne mérite d'être frappé, c'est une grave atteinte à ses droits fondamentaux. Il est grand temps que le Québec emboîte le pas aux nombreux pays qui interdisent le recours aux punitions corporelles envers les enfants. De quel droit un adulte peut-il se permettre de frapper un enfant ? En quoi un enfant mériterait-il plus qu'un adulte d'être frappé ? Questions simplistes, peut-être, mais qui méritent qu'on s'y arrête. Un enfant est une personne à part entière et à ce titre, il a les mêmes droits qu'un adulte.

6. Rehausser le financement global à la mission de base des organismes communautaires Famille. Il existe tout un réseau d'OCF qui, avec du personnel qualifié, a développé une grande expertise

SUITE | P. 11 | ▾

auprès des parents. Ils rejoignent et soutiennent la famille dès la naissance de l'enfant et même avant. Reconnaître le rôle de partenaires que jouent les OCF, notamment celui « d'experts conseils sur les questions familiales, implique nécessairement un soutien financier adéquat en appui à la mission globale qui permettrait aux organismes de consolider leurs activités, d'approfondir leurs réflexions concernant la parentalité »¹ et non seulement de travailler à la survie de leur organisation en étant en recherche constante de financement.

7. Démontrer une réelle volonté politique en mettant en place dès maintenant un comité ministériel qui se penche sur la problématique d'agression sexuelle et de la maltraitance envers les ENFANTS. Que le gouvernement du Québec s'inspire de la concertation des quatre femmes de quatre partis différents qui ont mis de côté toute partisanerie pour des objectifs communs : rétablir la confiance dans le système de justice après #moiaussi et enrayer la violence sexuelle au Québec.

Pour nous, la violence n'est pas une fatalité et il est tout à fait possible de réduire son ampleur et ses conséquences, que ce soit à l'échelle de la société, des communautés, des milieux de vie, des familles ou des individus. **Pourrions-nous, ENSEMBLE, rêver pour tous les enfants du Québec ?**

Pour consulter la version intégrale du mémoire :

https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P-247_20200505_Memoire_Cible-FamilleBrandon_VF.pdf

1 Denise Lemieux, Johanne Charbonneau et Michelle Comeau (2005). *La parentalité dans les organismes communautaires Famille*, INRS Urbanisation, Culture et Société.

sont déjà fragilisés par le placement et par des expériences de mauvais traitements ou de négligence. Les résultats nous permettent aussi de constater que la fréquence des contacts parent-enfant varie considérablement entre les familles concernées. Enfin, nous constatons l'existence de défis sur le plan de l'attachement qui perdurent dans les familles d'accueil malgré la précocité de plusieurs de ces placements. Les analyses corrélationnelles effectuées confirment que les réactions négatives sont significativement associées à la sensibilité du parent d'accueil. **Les parents d'accueil plus sensibles à l'enfant placé dont ils prennent soin rapportent moins de réactions négatives à la suite des contacts parent-enfant.** Également, nous constatons que les réactions négatives tendent à être associées à la sécurité d'attachement de même qu'à l'âge au moment du premier placement, mais ne sont pas associées à la fréquence des contacts. De plus, la sensibilité du parent d'accueil est associée positivement à la sécurité d'attachement observée chez les enfants placés. Or, ces résultats doivent être interprétés avec prudence puisque les analyses corrélationnelles ne permettent pas de confirmer la présence d'un lien causal.

Afin d'approfondir nos analyses, une série de régressions multiples a été effectuée. Ces analyses révèlent que la sensibilité du parent d'accueil contribue significativement à expliquer les réactions négatives observées par les parents d'accueil à la suite des contacts parent-enfant et ce, même en contrôlant pour l'âge de l'enfant au moment du placement. Ainsi, la sécurité d'attachement et la fréquence des contacts n'interviennent pas dans la relation explicative entre la sensibilité du parent d'accueil et les réactions négatives rapportées. Cela vient témoigner du rôle saillant de la sensibilité parentale des parents d'accueil quant aux réactions observées à la suite des contacts parent-enfant. **Notre étude souligne l'importance de privilégier les facteurs liés à la qualité des interactions entre le parent d'accueil et l'enfant placé, afin de**

favoriser son adaptation au maintien des contacts parent-enfant, plutôt que de favoriser le débat sur la fréquence des contacts.

Les résultats de notre étude viennent donc encourager une piste d'intervention auprès des parents d'accueil afin que ces derniers accompagnent l'enfant placé en adoptant un rôle de base sécurisante. Il nous paraît effectivement incontournable qu'un soutien des comportements parentaux soit offert aux parents d'accueil grâce à une étroite collaboration des services de la protection de l'enfance, notamment par l'utilisation de programmes d'intervention reconnus pour favoriser leur sensibilité parentale.

En dépit de la taille limitée de notre échantillon, de l'utilisation d'une échelle de mesure exploratoire pour mesurer les réactions négatives ainsi que de l'utilisation de la subjectivité du parent d'accueil pour rapporter les réactions des enfants placés, notre étude se distingue par une collecte de données issue de multiples répondants et de méthodes observationnelles. Surtout, la présente étude est la première, à notre connaissance, à souligner le rôle central de la sensibilité parentale du parent d'accueil dans la survenue de réactions à la suite des contacts parent-enfant. Il nous apparaît essentiel de poursuivre les travaux de recherche portant sur les défis auxquels font face les enfants placés afin de soutenir les réflexions sur les meilleures pratiques de la protection de l'enfance concernant l'adaptation de l'enfant placé au maintien des contacts parent-enfant.

- 1 Dans un souci d'alléger le présent article, se référer à la publication détaillée citant l'ensemble des références : Auger, L., K. Poitras et G. M. Tarabulsky. 2019. « Contacts parent-enfant en contexte de placement : liens entre la sensibilité du parent d'accueil et les réactions des enfants à la suite des contacts », *Enfances, Familles, Générations*, vol. 34.
- 2 Ces établissements sont désormais réorganisés sous les appellations de Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale ainsi que de Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches et de Lanaudière.